

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2021  
Séance du 17 février 2021

N° 16

Objet : Signature de l'avenant  
au Contrat régional d'équilibre  
territorial (CRET) sur la clause  
de revoyure à mi-parcours,  
entre Provence Alpes  
Agglomération et la Région Sud  
Provence Alpes Côte d'Azur

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n° 2, 3, 4, 5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGGETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)  
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| AILLAUD Jean Pierre | FLORES Sylvain         |
| AUZET Éric          | REBOUL Chidéric        |
| AUZET Guy           | PIERI Bernard          |
| BASSET Françoise    | PIERRISNARD Jacqueline |
| BOURJAC Jean Marie  | POSTEL Chrystelle      |
| COMTE Jean Paul     | SEVENIER Jean          |

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application en ligne : <http://legalia.com>

99\_DE-004-200067437-20210217-16\_17422421

**Madame Sandrine COSSEYAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération est signataire d'un CRÉT 2<sup>ème</sup> génération, qui a été validé par le Conseil d'agglomération du 26 juin 2019.

Il s'agit d'une nouvelle génération de contrat dont le cadre a été approuvé par la Région le 16 Mars 2018. Elle constitue le support privilégié de déploiement du Plan climat régional « Une COP d'avance » adopté le 15 décembre 2017 par le Conseil régional ainsi qu'un outil de financement permettant la mise en œuvre de certaines orientations et certains objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

A travers ce CRÉT de deuxième génération, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Ce contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

La stratégie proposée et partagée en termes de développement et d'aménagement durables se fonde sur les enjeux du territoire de Provence Alpes Agglomération au regard des cinq grands axes du Plan climat régional. Elle se décline en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les cinq axes de ce plan :

- Axe 1. Cap sur l'éco-mobilité**
- Axe 2. Une Région neutre en Carbone**
- Axe 3. Un moteur de croissance**
- Axe 4. Un patrimoine Naturel préservé**
- Axe 5. Bien vivre en Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

**Revoyure :**

La revoyure à mi-parcours de programmation permet de réajuster le plan d'action au regard de l'avancement des projets et des opportunités de financements. Ces arbitrages font l'objet du nouveau plan d'action annexé à la présente délibération.

Pour rappel, le montant contractualisé de la dotation régionale était d'un montant maximum de 3 244 428 € (trois millions deux cent quarante-quatre mille et quatre cent vingt-huit Euros) pour la durée du contrat.

Il vous est demandé :

- d'approuver les termes de l'avenant au Contrat régional d'équilibre territorial 2019-2022 entre Provence Alpes Agglomération et la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ci-joint avec son plan d'action annexé) et d'autoriser Madame la Présidente à le signer dès qu'il aura été adopté en séance plénière du Conseil régional.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

1 vote contre : Mme BAUDOUI Marie Anne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

A blue ink signature of Patricia Granet-Brunello is written over a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'PROVENCE ALPES - AZUR' around the perimeter and 'AGGLOMERATION' in the center, with a small emblem in the middle.

